

Décision n°2024-11

**DECISION ACHAT ETUDE D'ADHESION DES COMMUNES DE SAINT MARTIN CHÂTEAU
ET ROYERE DE VASSIVIERE AU SIAEP HAUTE VALLEE DE LA CREUSE**

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de : 12 000€ HT* »,

Considérant le besoin de prestation intellectuelle pour étudier l'adhésion des communes de Saint-Martin-Château et Royère-de-Vassivière au SIAEP Haute-Vallée de la Creuse,

Monsieur Le Président,

- **Décide** d'accepter la proposition financière du groupement de cabinets d'étude FINANCE CONSULT, VERDI et ADALTYS AVOCATS pour la somme de 7 650 € HT soit 9 180,00 € TTC.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 23/05/2024

**Le Président
Sylvain GAUDY**


